La lettre de l'UNSA

Syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
www.unsa-crbfc.eu contact@unsa-crbfc.eu 14 novembre 2019 - n°29

Un syndicat qui informe

Un syndicat responsable

Un syndicat utile

DOSSIER #PAGES 2,3 ET 4

Modifications des primes à la Région, l'UNSA vous informe !

#syndicatUtile #syndicatUNSA

ADHÉRER

Soutenez l'UNSA en adhérant : **- 66 %** de crédit d'impôt ou de déduction fiscale

Suivez toute l'actualité du Conseil régional avec l'UNSA, le syndicat utile et efficace au service des agents de la Région !

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION SUR ANDROID GOOGLE PLAY

NOUVELLES PRIMES

VERSION DÉFINITIVE À LA SORTIE DU COMITÉ TECHNIQUE DU 14 NOVEMBRE 2019

Profitez de la fin d'année pour adhérer à l'UNSA !

Une question ?

A l'UNSA, c'est facile

comme un coup de fil : 06 29 69 74 18

et par le sms, c'est plus rapide !

	Catégories			
	A	B	C	Retraité
Cotisation syndicale annuelle	102 €	88 €	75 €	44 €
*Réduction ou Crédit d'impôt de 66%**	*-67 €*	*-58 €*	*-50 €*	*-29 €*
Cotisation annuelle après déduction*	**35 €**	**30 €**	**26 €**	**15 €**
Soit une cotisation mensuelle de*	**3 €**	**2 €**	**2 €**	**1 €**

* les montants sont arrondis.

Version validée au Comité technique du 14 novembre 2019

Versement mensuel pour chaque agent
(l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise IFSE)

L'UNSA revendique, l'UNSA propose et l'UNSA obtient !

Création d'un nouveau bloc indemnitaire

Revendication obtenue par l'UNSA qui agit syndicalement pour que les expertises et les technicités des agents soient reconnues ! (réunion du 17/10 avec l'administration)

Hausse des montants proposés

Revendication obtenue par l'UNSA qui refusait les premières simulations de l'administration (réunion du 17/10 avec l'administration + revendications complémentaires à DRH)

Création d'une prime supplémentaire

Revendication obtenue par l'UNSA lors du Comité technique du 14 novembre. L'exercice d'une compétence rare est reconnue et se cumule avec la prime d'expérience.

+ Une ré-évaluation obligatoire du régime indemnitaire de droit tous les 3 ans (revendiquée et obtenue par l'UNSA !)

Pour mémoire les anciens montants proposés par l'administration :

	Expérience sénior confirmée + forte expertise ou compétence rare	Expérience sénior confirmée avec niveau de compétences global à maîtrise ou compétence rare	Expérience junior débutante + forte expertise ou compétence rare	Expérience junior débutante avec niveau de compétences global à maîtrise ou compétence rare
SA1	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA2	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA3	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA4	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA5	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA6	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA7	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA8	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA9	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA10	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA11	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €
SA12	+ 38 €	+ 29 €	+ 21 €	+ 13 €

AGENTS SIEGES — IFSE MENSUELLE

FONCTIONS AGENTS SIEGE	Intitulés de groupes	Bloc N° 1 : Prime fonction pour l'ensemble des postes (bloc déjà existant et conservé)	NOUVEAU Bloc N°2 – Prime Technicité, Expertise, Expérience – Agent sénior ou confirmé : qui a un niveau forte expertise	Agent sénior ou confirmé : qui a un niveau maîtrise	Agent sénior ou confirmé : qui a un niveau application	Agent junior ou débutant : qui a un niveau forte expertise	Agent junior ou débutant : qui a un niveau maîtrise	*Exercice d'une compétence rare*	Autre situation
DG/DGA	SA1	2 210 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Directeur	SA2	1 445 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Directeur Adjoint	SA3	1 105 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Chef service	SA4	978 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Responsable d'équipe siège de catégorie A	SA5	655 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Chargé mission / expert de catégorie A	SA6	553 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Responsable d'équipe siège de catégorie B	SA7	470 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Expert de catégorie B	SA8	460 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Instructeurs	SA9	435 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Assistant avec environnement professionnel spécifique ou compétences métiers spécifiques	SA10	390 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Agent spécialisé	SA11	342 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	
Agent d'exécution technique & administrative	SA12	330 €	+ 65 €	+ 55 €	+ 45 €	+ 35 €	+ 25 €	+ 10 €	

FONCTIONS AGENTS SIEGE	NOUVEAU Bloc N°3 – Prime d'encadrement et coordination – Encadrement : > 50 agents	Entre 21 et 49 agents	Entre 15 et 20 agents	Entre 10 et 20 agents	Exercice de missions d'animation et de représentation sur l'ensemble du périmètre régional	Management à distance de son équipe (de plus de 2 agents a minima).	Autre situation
DG/DGA							
Directeur	200 €	+ 150 €	+ 100 €		+ 30 €	**+ 20 €**	
Directeur Adjoint	200 €	+ 150 €	+ 100 €		+ 30 €	**+ 20 €**	
Chef service		+ 150 €		+ 75 €	+ 30 €	**+ 20 €**	
Responsable d'équipe siège de catégorie A							
Chargé mission / expert de catégorie A							
Responsable d'équipe siège de catégorie B							
Expert de catégorie B							
Instructeurs							
Assistant avec environnement professionnel spécifique ou compétences métiers spécifiques							
Agent spécialisé							
Agent d'exécution technique & administrative							

CIA

Complément Indemnitaire Annuel (versé en juin N+1)

FONCTIONS AGENTS SIEGE	CIA annuel mini	CIA annuel de référence	CIA annuel max
DG/DGA	300 €	4 680 €	9 360 €
Directeur	300 €	3 060 €	6 120 €
Directeur Adjoint	300 €	2 340 €	4 680 €
Chef service	300 €	2 070 €	4 140 €
Responsable d'équipe siège de catégorie A	300 €	1 386 €	2 772 €
Chargé mission / expert de catégorie A	300 €	1 170 €	2 340 €
Responsable d'équipe siège de catégorie B	300 €	360 €	720 €
Expert de catégorie B	300 €	300 €	300 €
Instructeurs	300 €	300 €	300 €
Assistant avec environnement professionnel spécifique ou compétences métiers spécifiques	300 €	300 €	300 €
Agent spécialisé	300 €	300 €	300 €
Agent d'exécution technique & administrative	300 €	300 €	300 €

Nouveau bloc 3 : revendication obtenue par l'UNSA qui agit syndicalement pour valoriser les encadrants avec des directions importantes sur plusieurs sites.

AGENTS LYCEES ET CREPS — IFSE

FONCTIONS AGENTS DES LYCEES	Intitulés de groupes	IFSE mensuelle fixe	
Responsable d'équipe lycées (à partir de 21 agents) ou production de plus de 120 000 repas par an pour les responsables restauration ou responsable équipe mobile	E1	503 €	
Responsable équipe 10 à 20	E2	428 €	soit + 10 € (418 € aujourd'hui)
Responsable équipe 2 à 9	E3	397 €	soit + 10 € (387 € aujourd'hui)
Agent spécialisé	E4	342 €	
Agent d'exécution technique & administrative	E5	330 €	
Agent contractuel lycées		180 €	soit + 25 € (165 € aujourd'hui). Mais pas de CIA en juin N+1.

CIA

CIA annuel mini	CIA annuel de référence	CIA annuel max
300 €	770 €	1 540 €
300 €	346 €	692 €
300 €	322 €	644 €
300 €	300 €	300 €
300 €	300 €	300 €

Version validée au Comité technique du 14 novembre 2019

Versement d'une prime en juin de chaque année pour tous les agents
(le Complément Indemnitaire Annuel / CIA)

Revendication obtenue par l'UNSA qui agit syndicalement depuis le début pour obtenir un CIA pour tous.

Pour les agents des lycées qui ne sont pas encadrants, il n'est pas proposé de formulaire d'attribution car la prime sera fixe.

Pour les agents des sièges qui ne sont pas encadrants et de catégorie A, il n'est pas proposé de formulaire d'attribution car la prime sera fixe.

Minimum 300 €
Maximum 300 €

Revendication obtenue par l'UNSA qui contestait* la baisse du CIA pour les agents avec un maintien de salaire. Tous les agents auront au moins 300 €.

** Le tribunal est saisi par l'UNSA sur ce point.*

L'UNSA ne se satisfait pas du montant identique pour tous les agents sans comparaison des spécialités, anciennetés, technicités et valeurs professionnelles...

Pour les encadrants des lycées, formulaire d'attribution avec critères.

FONCTIONS AGENTS DES LYCEES	Intitulés de groupes	CIA Mini	CIA Maxi	
Responsable d'équipe lycée de plus de 20 agents	E1	300 €	1 540 €	
Responsable équipe 10 à 20	E2	300 €	692 €	**692 € au lieu de 592 €**
Responsable équipe 2 à 9	E3	300 €	644 €	**644 € au lieu de 544 €**

Pour les encadrants et les catégories A des sièges, formulaire d'attribution avec critères.

FONCTIONS AGENTS DES SIEGES	Intitulés de groupes	CIA Mini	CIA Maxi
DG/DGA	SA1	300 €	9 360 €
Directeur	SA2	300 €	6 120 €
Directeur Adjoint	SA3	300 €	4 680 €
Chef service	SA4	300 €	4 140 €
Responsable d'équipe	SA5	300 €	2 772 €
Chargé mission / expert de catégorie A	SA6	300 €	2 340 €
Responsable d'équipe siège de catégorie B	SA7	300 €	720 €

Contractuels des sièges : revendication obtenue par l'UNSA, les agents qui quittent la région auront bien le CIA l'année suivante même s'ils ne sont plus en poste au Conseil régional (proratisation).

Attention, cette prime CIA peut être de 0 € en cas d'alerte conséquente de l'établissement sur la manière de servir de l'agent et après validation de cette non-attribution en commission d'harmonisation.

NOTES /// Les informations présentées dans cette lettre de l'UNSA sont validées.

La dernière étape reste le vote par les élus du Conseil régional en assemblée de décembre 2019 (pour application au 1er janvier 2020).

Exclusif Document UNSA - les propositions de critères de versement du CIA

Uniquement pour les encadrants et les catégories A

100 % CIA

90%

ENCADRANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

CRITERES / EVALUATION	AU-DELA DU NIVEAU ATTENDU (10%)	CONFORME AU NIVEAU ATTENDU (7%)	A DEVELOPPER (4.5%)	INSUFFISANT (2.5%)
Aptitudes à l'encadrement – animation d'équipe	Très impliqué au sein de son collectif, en appui direct de tous les collaborateurs de son unité, excellentes aptitudes à l'encadrement	Bonnes aptitudes managériales, présence significative au sein de son collectif	Marge de progression en matière d'animation d'équipe au quotidien et au service des projets	insuffisantes
Aptitudes à l'encadrement – capacités d'organisation pilotage	Excellentes aptitudes en matière de pilotage et d'organisation et d'optimisation en vue d'atteindre un résultat	Bonnes aptitudes organisationnelles, assurer le bon emploi des moyens alloués et d'évaluation d'une activité	A développer car conduite d'activités simples en vue d'atteindre les objectifs	insuffisantes
Aptitudes à l'encadrement – aptitudes à la prise de décision	Prendre des décisions complexes en l'absence de règles ou de procédures Elaborer de solutions aux problèmes en évaluant les risques et les répercussions	Prendre des décisions en appliquant des directives	Aptitudes à l'encadrement – aptitudes à la prise de décision	Prendre des décisions complexes en l'absence de règles ou de procédures Elaboration de solutions aux problèmes en évaluant les risques et les répercussions
Compétences professionnelles et techniques	expertise	maîtrise	application	notions
Résultats professionnels individuels et collectifs de l'année	objectifs individuels et collectifs pleinement atteints	objectifs individuels et collectifs majoritairement atteints	objectifs individuels et collectifs partiellement atteints	Objectifs individuels et collectifs non atteints
Conscience professionnelle	excellente	bonne	moyenne	à améliorer
Initiative	esprit dynamique et prise d'initiative régulière	prend quelques initiatives	prend rarement des initiatives	n'a aucune initiative
Qualité de travail	Excellente	Bonne	Moyenne	Insuffisante
Sens du travail en équipe	excellent	bon	moyen	insuffisant
TOTAUX	%	%	%	%
			TOTAL GENERAL	%

ENCADRANTS DES SIEGES ET PERSONNELS DU SIEGE A

CRITERES	AU-DELA DU NIVEAU ATTENDU (10%)	CONFORME AU NIVEAU ATTENDU (7%)	A DEVELOPPER (4.5%)	INSUFFISANT (2.5%)
Aptitudes à l'encadrement – animation d'équipe	Très impliqué au sein de son collectif, en appui direct de tous les collaborateurs de son unité, disponibilité et qualité d'animation remarquables et décisives pour l'atteinte des objectifs	Bonnes aptitudes managériales, présence significative au sein de son collectif	Marge de progression en matière d'animation d'équipe au quotidien et au service des projets	insuffisantes
Aptitudes à l'encadrement – capacités d'organisation pilotage	Excellentes aptitudes en matière de pilotage et d'organisation, capacité d'optimisation des méthodes et ressources dans un souci de performance	Bonnes aptitudes organisationnelles, assurer le bon emploi des moyens alloués et d'évaluation d'une activité, aptitude avérée à conduire une stratégie	A développer car conduite d'activités simples en vue d'atteindre les objectifs	insuffisantes
Aptitudes à l'encadrement – aptitudes à la prise de décision	Prendre des décisions complexes en l'absence de règles ou de procédures Elaborer des solutions aux problèmes complexes en évaluant les risques et les répercussions	Prendre des décisions en appliquant des directives Evaluer les risques	Prendre des décisions simples et faire remonter les situations plus complexes pour validation à un niveau hiérarchique supérieur de manière régulière	Absence de prise de décisions simples
Compétences professionnelles et techniques liées au métier	expertise	maîtrise	application	notions
Résultats professionnels individuels et collectifs de l'année et degré d'implication dans la performance collective de la collectivité et de la direction	objectifs pleinement atteints et excellente implication dans la performance collective	objectifs majoritairement atteints et forte implication dans la performance collective	objectifs partiellement atteints et faible implication dans la performance collective	objectifs non atteints et absence d'implication dans la performance collective
Conscience professionnelle – rigueur	Excellente – grande rigeur	Bonne - rigoureuse	Moyenne – rigueur à améliorer	à améliorer – rigueur insuffisante
Qualité de travail	excellente	bonne	moyenne	insuffisante
Aptitudes comportementales	excellentes aptitudes, grand sens du service public, forte implication dans les fonctions	bonnes aptitudes, assidû et impliqué dans l'exercice de ses missions	aptitudes moyennes, peu impliqué dans l'exercice de ses missions	insuffisantes
Aptitudes à la communication	excellentes aptitudes à la communication	bon communicant	aptitudes moyennes, peut s'améliorer	insuffisantes
TOTAUX	%	%	%	%
			TOTAL GENERAL	%

10%

Critère supplémentaire : fonction complémentaire (hors fiche de poste) (10%) : Référent / Jury de tests / Intérim (remplacement de manière complète plus de 2 mois) / Chef d'un projet régional